Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

AGIPI Convictions Capitalisation EUR

Nom de l'initiateur du PRIIP : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A., filiale du Groupe AXA IM
ISIN FR0011355510
Site internet de l'initiateur du PRIIP : https://www.axa-im.fr
Appelez le +33 (0) 1 44 45 85 65 pour de plus amples informations
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A. en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Ce PRIIP est autorisé en France. AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A. est agréé en France sous le n° GP 92008 et réglementé par l'Autorité des Marchés
Date de production du document d'informations clés: 08/04/2024
Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Le produit est une action de la SICAV « AGIPI Convictions ».

Durée

Ce produit n'a pas de date d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans et pourrait être liquidé dans les conditions indiquées dans les statuts de la société.

Objectifs

Rappel de l'objectif et de la politique d'investissement de l'OPCVM maître:
Objectif d'investissement
L'OPCVM AGIPI CONVICTIONS est nourricier de l'OPCVM AXA World Funds – ACT Multi Asset Optimal Impact (l'OPCVM maître de droit luxembourgeois). A ce titre, AGIPI CONVICTIONS est investi en totalité et en permanence dans la classe I de l'OPCVM Maître, hors liquidités qui resteront accessoires.

L'OPCVM vise à la fois à générer une croissance de votre investissement à long terme, en EUR, et à atteindre un objectif d'investissement durable, consistant à contribuer aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies en investissant dans des entreprises dont le modèle économique et/ou les pratiques opérationnelles sont alignés sur des objectifs définis par un ou plusieurs ODD et, parmi un large éventail de classes d'actifs, en privilégiant les titres dont l'impact social et environnemental est positif.
L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la performance d'AGIPI Convictions sera inférieure à la performance d'AXA World Funds – ACT Multi Asset Optimal Impact, en raison des frais propres à la SICAV AGIPI Convictions.
Politique d'investissement
L'OPCVM est géré de manière active indépendamment de tout indice de référence.
L'OPCVM investit jusqu'à 75 % de son actif net dans des actions, y compris des actions à dividende élevé, et jusqu'à 100 % dans des titres de créance, y compris des obligations indexées sur l'inflation (essentiellement des obligations vertes, sociales et durables), émis par des gouvernements et des sociétés principalement domiciliées ou cotées dans les pays de l'OCDE, dont 30 % maximum peuvent être de qualité Sub-Investment Grade. L'OPCVM vise à limiter la volatilité annualisée à 10 %.
L'OPCVM peut, à hauteur de 10 %, détenir des titres décotés et des titres en défaut du fait de la rétrogradation de leur notation, s'ils sont considérés conformes à l'objectif du Compartiment. Ces titres devraient être vendus dans un délai de 6 mois à moins que certains événements n'empêchent le Gestionnaire Financier de le faire.
L'OPCVM peut également investir dans ou être exposé à des obligations remboursables par anticipation, à concurrence de 50 % de son actif net. La sélection des instruments de crédit ne repose pas exclusivement et systématiquement sur leur note de crédit rendue publique ; elle peut également se fonder sur une analyse interne du crédit ou du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs s'appuie aussi sur d'autres critères d'analyse du Gestionnaire Financier. L'OPCVM peut investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres d'émetteurs de pays n'appartenant pas à l'OCDE, jusqu'à 5 % de son actif net dans des obligations contingentes convertibles et jusqu'à 10 % de son actif net dans des Actions A chinoises cotées dans le cadre du programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect. L'OPCVM peut également investir dans des instruments du marché monétaire. La politique d'investissement peut être réalisée par le biais d'investissements directs et de produits dérivés, en particulier des total return swaps sur actions, indices ou obligations, et des swaps de dérivés de crédit. Des instruments dérivés peuvent être utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille, de couverture et, lorsque les actifs sous-jacents sont durables, à des fins d'investissement.
L'OPCVM sera géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre -2 et 8. La sensibilité est un indicateur mesurant l'impact d'une variation de 1 % des taux d'intérêt du marché sur la valeur de l'OPCVM.
L'OPCVM vise à soutenir à long terme les ODD en se concentrant sur les thèmes environnementaux et sociaux. Il applique l'approche d'Impact d'AXA IM https://www.axa-im.com/who-we-are/impact-investing qui repose sur 5 piliers : l'intentionnalité, la matérialité, l'additionnalité, l'externalité négative et la mesurabilité. En premier lieu, l'OPCVM est tenu d'appliquer à tout moment la Politique d'exclusion sectorielle et la Politique en matière de Standards ESG d'AXA IM, https://www.axa-im.com/our-policies ainsi qu'une approche sélective « Best-in-universe » (type de sélection ESG consistant à privilégier les émetteurs les mieux notées de l'univers d'investissement d'un point de vue extra-financier, indépendamment de leur secteur d'activité, et à accepter des biais sectoriels, sachant que les secteurs jugés globalement les plus vertueux seront plus fortement représentés), qui consiste à sélectionner les meilleurs émetteurs sur la base des Politiques d'exclusion sectorielle et de standards ESG d'AXA IM et en fonction de leurs notes sur les ODD (pour la poche obligations vertes, durables et sociales, l'analyse est effectuée selon la méthodologie d'investissement à impact d'AXA IM https://www.axa-im.com/who-we-are/impact-investing), comme décrit dans l'annexe SFDR de l'OPCVM.
En second lieu, le gestionnaire financier combine des convictions fondées sur le jugement et des analyses quantitatives dans le cadre d'une approche du risque à plusieurs niveaux, et tient compte d'une variété de signaux de marché permettant d'appréhender le contexte macroéconomique, les valorisations, le sentiment des investisseurs et les facteurs techniques. Le processus de sélection des titres repose sur une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité de l'équipe de direction, des perspectives de croissance et du profil risque/rendement global des sociétés avec un accent sur leur capacité à créer un impact positif. À titre d'exemple, les critères ESG peuvent être l'empreinte carbone pour la dimension environnementale, la gestion des ressources humaines et l'égalité des sexes pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération pour la partie gouvernance.
Les données ESG utilisées reposent sur des méthodes s'appuyant en partie sur des données de tiers et, dans certains cas, sont développées en interne, sont subjectives et peuvent évoluer au fil du temps. L'absence de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies utilisant des critères ESG et des rapports ESG sont difficiles à comparer entre elles. Les stratégies intégrant des critères ESG et celles intégrant des critères de développement durable peuvent utiliser des données qui semblent similaires, mais qui doivent être distinguées car leur méthode de calcul peut être différente. Les différentes méthodologies ESG d'AXA IM décrites dans ce document pourront évoluer à l'avenir pour prendre en compte l'éventuelle amélioration de la disponibilité et de la fiabilité des données, les éventuelles évolutions de la réglementation ou d'autres cadres ou initiatives externes, entre autres.
Le Gestionnaire Financier gère le risque de marché dans la limite d'une VaR à 7 % de la VL de l'OPCVM, dans des conditions de marché normales. La VaR utilisée par le Gestionnaire Financier aura un horizon d'investissement de 5 Jours Ouvrés, avec un intervalle de confiance de 95 %. Cela signifie qu'il existe une probabilité de 5 % pour qu'une perte subie par l'OPCVM au cours de ces 5 Jours Ouvrés dépasse 7 % de la VL de l'OPCVM. Cette VaR correspond à une probabilité de 1 %, dans des conditions normales de marché, que la VL de l'OPCVM perde plus de 20 % de sa valeur à un horizon de 20 Jours Ouvrés. Le Gestionnaire Financier s'attend à ce que le niveau d'effet de levier de l'OPCVM calculé au moyen de l'approche par la somme des expositions notionnelles soit compris entre 0 et 3. Cependant, nous attirons l'attention des investisseurs de l'OPCVM sur le fait que le niveau d'effet de levier effectif de l'OPCVM puisse, à tout moment, être plus élevé que le niveau de levier susmentionné du fait des conditions de marché.
L'OPCVM est un produit financier qui vise à atteindre un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 Novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.
Politique de distribution
Dans le cas des classes d'actions de capitalisation (Cap), il n'y a pas de distribution de dividende.
Horizon d'investissement

Le risque et le rendement du produit peuvent varier en fonction de la période de détention prévue. Nous recommandons de détenir ce produit au moins pendant 5 ans.

Souscription et Rachat

Les ordres de souscription et de rachat doivent parvenir auprès du dépositaire, chaque jour ouvré avant 10h30 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative. L'attention des actionnaires est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur. La valeur liquidative de cet OPCVM est calculée sur une base quotidienne. Elle est établie lors des jours de bourse hors jours fériés légaux en France et au Luxembourg. Le calendrier boursier de référence est celui d'Euronext (Paris) et tient aussi compte du calendrier de valorisation de l'OPCVM Maître. *Les dispositions en matière de souscription/rachat de l'OPCVM maître sont disponibles dans le prospectus de celui-ci.*

Montant minimum de souscription initiale : 1 millième d'actions.

Investisseurs de détail visés

Le fonds est destiné à des investisseurs particuliers qui n'ont aucune expertise financière ou connaissance spécifique pour comprendre le fonds et peuvent supporter une perte en capital totale. Il convient à des clients qui recherchent une croissance de leur capital et un investissement ESG. Les investisseurs potentiels devront avoir un horizon d'investissement d'au moins 5 ans.

Dépositaire

BNP PARIBAS SA

Autres informations

Veuillez vous référer à la section « Autres informations pertinentes » ci-dessous.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

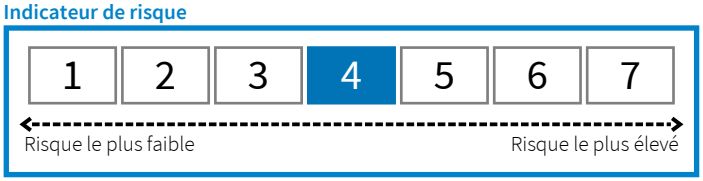

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Cela indique que les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situeraient à un niveau moyen. La catégorie de risque associée à ce produit a été déterminée sur la base de résultats passés, elle n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indicateur de référence pertinent au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée:		**5 ans**	
Exemple d'investissement:		**€10 000**	
		Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 5 ans**
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€5 500	€5 160
	Rendement annuel moyen	-45.00%	-12.39%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 420	€8 350
	Rendement annuel moyen	-15.80%	-3.54%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€9 680	€10 960
	Rendement annuel moyen	-3.20%	1.85%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€12 400	€12 910
	Rendement annuel moyen	24.00%	5.24%

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 12 2021 et 01 2024.

Scénario modéré : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 08 2017 et 08 2022.

Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 04 2014 et 04 2019.

L'indicateur de référence du Produit a été utilisé pour calculer la performance.

Que se passe-t-il si AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est constitué comme une entité distincte d'AXA Investment Managers Paris S.A. En cas de défaillance d'AXA Investment Managers Paris S.A., les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 10 000 EUR sont investis

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	€672	€1 526
Incidence des coûts annuels (*)	6.8%	2.9% chaque année

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4.76 % avant déduction des coûts et de 1.85 % aprés déduction des coûts. Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela comprend des coûts de distribution de 5.00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à €500
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	€0
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.66% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les frais réels sur l'année passée.	€158
Coûts de transaction	0.14% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	€13
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	€0

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 5 années

Ce Produit n'a pas de période de détention minimale requise, les 5 ans ont été calculés pour être conformes au délai dont le Produit peut avoir besoin pour atteindre ses objectifs d'investissement.

Vous pouvez vendre votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée sans pénalité. La performance ou le risque de votre investissement peuvent être affectés négativement. La section « Que va me coûter cet investissement ? » fournit des informations sur l'impact des frais au fil du temps.

Les frais de sortie peuvent être appliqués lorsque vous encaissez des plus-values dans des conditions décrites à la section « Quels sont les frais ? ».

Concernant les modalités relatives aux demandes de rachats, veuillez vous référer à la section « En quoi consiste ce produit.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, veuillez vous adresser à tout moment au service client par email en précisant l'objet du message : client@axa-im.com

Par courrier à l'adresse suivante : AXA Investment Managers Paris (Service Client) Tour Majunga - 6, place de la Pyramide 92908 Paris – La Défense cedex – France.

Par téléphone :+33 (0) 1 44 45 85 65

Si vous avez souscrit à l'un de nos OPC sur le conseil d'un intermédiaire n'appartenant pas au Groupe AXA Investment Managers, nous vous recommandons de déposer votre réclamation directement auprès de cet établissement.

Autres informations pertinentes

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Produit, y compris le prospectus, le dernier rapport annuel et rapport semestriel, ainsi que la dernière Valeur Liquidative auprès du délégataire de la gestion comptable : AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A. et depuis la page https://www.axa-im.com/fund-centre. Ils sont disponibles gratuitement.

Pour plus d'informations sur la performance du produit jusqu'à 10 ans et les calculs précédents de scénarios de performance, veuillez consulter le site Internet : https://www.axa-im.com/fund-centre.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.